

**Question orale de Mme Isabelle Moinnet, Députée,
à M. Jean-Claude Marcourt, Vice-Président, Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et des Médias**

Objet : Commission Observatoire et Statistiques de l'ARES : état des lieux

Monsieur le Ministre,

Suite à l'adoption du décret paysage, l'Observatoire de l'Enseignement Supérieur a été transféré à l'ARES dans laquelle une Commission permanente Observatoire et Statistique (COS) a été créée.

L'ARES ayant repris les missions de l'Observatoire, nous supposons que cette commission permanente est chargée :

- de gérer un système de collecte de données statistiques relatif à toutes les missions de l'enseignement supérieur et au devenir de ses diplômés,
- d'en publier les analyses synthétiques et un tableau de bord détaillé, concernant tant les étudiants que les membres du personnel,
- et d'assurer l'interopérabilité des systèmes permettant un suivi permanent confidentiel du parcours personnel des étudiants au sein de l'enseignement supérieur.

Monsieur le Ministre, s'agit-il bien des missions de la COS ? Cette COS s'est-elle déjà réunie ? Comment la commission est-elle composée ? Un président a-t-il été désigné ? Un processus de pilotage est-il prévu ? Quel est-il ?

Étant donné la suppression de l'Observatoire de l'Enseignement Supérieur, son site n'est plus mis à jour. Il diffusait pourtant de l'information intéressante pour le public, notamment par ses analyses de données relatives à la population étudiante. Aura-t-on quelque chose du même acabit au sein de la COS ? Un site Internet publiant les analyses synthétiques et le tableau de bord détaillé est-il prévu ?

D'avance je vous remercie Monsieur le Ministre pour vos réponses.

Isabelle Moinnet
Le 3 mars 2015